

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier, réduire ou supprimer les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

Saumur: En un an . . . 30 fr.
Six mois . . . 16
Trois mois . . . 8

Poste:

En un an . . . 35 fr.
Six mois . . . 18
Trois mois . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 AOUT

Voici le texte *in extenso* de l'éloquent discours prononcé jeudi, au banquet royaliste de l'Hôtel Continental, par M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

DISCOURS

DE

M. le duc d'Audiffret-Pasquier

Messieurs,

Il y a des jours où les préoccupations habituelles de la vie sont suspendues; une date évoque de vieux souvenirs, et notre pensée remonte le cours des années écoulées.

Tel est l'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui.

Il y a cinquante ans, à pareil jour, le canon retentissait, annonçant une bonne nouvelle, le cœur de la grande cité battait plus vite, la ville de Paris envoyait ses représentants saluer au palais des Tuileries le Prince qui devait porter son nom. Heures heureuses où la joie débordait, où nul ne peut prévoir les tristesses prochaines!

Que de souhaits de bonheur entouraient ce berceau! De tous les dons que les bonnes fées apportaient au royal enfant, un surtout devait lui être utile: la hauteur d'âme qui donne la force dans l'épreuve, la dignité dans le malheur.

Après de si longues années passées dans l'exil, c'est encore dans un exil immémorial que nous devons porter nos hommages au chef de la Maison de France. Plus les déceptions et les mécomptes se sont accumulés, plus nos alarmes sont devenues vives, plus nous avons besoin de nous serrer autour de lui, demandant au principe qu'il représente la sécurité qui nous manque.

Que reste-t-il de la Constitution de 1875? Le flot des délations a fait monter le scandale jusqu'au palais de l'Élysée; le chef de l'État a été chassé, emportant avec lui le principe de l'irresponsabilité présidentielle

et livrant son successeur aux hasards d'une coalition parlementaire.

Sous un gouvernement qui prétend ne relever que de la volonté populaire, on a retiré à la France le droit de disposer de ses destinées; enfin la composition comme le mode de recrutement du Sénat ont été modifiés.

Tout cela ne suffit plus aujourd'hui.

Les crises ministérielles se succèdent imprévues, inexplicables; le pouvoir a passé des mains des républicains modérés aux mains des radicaux; une nouvelle révision est promise; le ministère la réclame avec une ardeur égale à la nôtre, donnant le spectacle singulier d'un gouvernement décrétant les institutions qu'il doit défendre, et jetant lambeau par lambeau aux passions révolutionnaires la Constitution confiée à sa garde.

Au moment où la fortune publique est compromise, où devant les déficits accumulés l'établissement du budget est un problème insoluble contre lequel les commissions, les ministères se heurtent et se brisent, au moment où il semblerait logique de faire appel à toutes les compétences, on n'a d'autre souci que de retirer au Sénat les quelques heures qu'on lui laissait encore pour examiner les finances de l'État; on veut faire taire à l'avenir une voix devenue importune.

Avec un Président de la République sans autorité, un Sénat amoindri, un ministère dominé par les passions qu'il a déchaînées, mesurez, messieurs, l'espace qui nous sépare de la tyrannie d'une Assemblée unique de la Convention, de la Commune.

Au milieu de l'effrayante instabilité des pouvoirs publics, sommes-nous au moins défendus par une magistrature indépendante? non.

Nous avons vu nos princes jetés en exil sans motif, sans défense possible, nous avons vu déchirer la charte de l'armée qui donne à l'officier la propriété inviolable de son grade.

Il y a peu de jours, nous avons vu la

saisie administrative, les perquisitions illégales, la violation du secret de la correspondance privée, tout cela au nom de la raison d'État, du droit supérieur de la haute police; grands mots qui cachent mal l'arbitraire, l'illégalité, le déni de justice. Tout cela pratiqué par des hommes qui sous l'Empire signaient les plus éloquentes protestations et qui, aujourd'hui, aux abus du pouvoir joignent le scandale de l'apostasie.

Wilson a été acquitté, les fonctionnaires qui avaient si complaisamment châtré le dossier ont été récompensés. Puis arrive la plaisante aventure du substitut tombé en disgrâce pour avoir fait exécuter un arrêt de la justice. Le délit était flagrant, le maire de Carcassonne justement condamné, le ministre de la justice le reconnaît, mais c'était un maire républicain nommé par une ville républicaine.

Il a dit, cet étonnant successeur des Malesherbes, des Martignac, des Portalis et des Dufaure: s'il s'agit d'un odieux trafic des emplois publics, de fraudes portant atteinte au suffrage universel, si les coupables sont républicains, le code est muet, les magistrats désarmés.

Oui, dans ce pays affamé de justice et d'égalité il y a des hommes que la loi ne peut protéger, il y a des hommes que la loi ne peut atteindre!

Egalité et justice pour tous! nous ne voulons pas de privilèges pour nous, nous n'en voulons pas contre nous. Nos indignations n'ont pas vieilli, nous protestons aujourd'hui comme nous avons toujours protesté.

Nous trouvons mauvais que ce pouvoir qui nous opprime ne nous gouverne pas, subisse les arrogantes prétentions du Conseil municipal de Paris, et laisse tenir en échec tous les pouvoirs publics; nous trouvons mauvais qu'alors qu'on refuse à tous les conseils municipaux de France le droit d'intervenir au nom des pères de famille dans les questions d'enseignement, on laisse le Conseil municipal de Paris décider les programmes, choisir les livres, ériger des

chaires en Sorbonne. Je sais bien qu'on a confiance dans sa vigilance pour écarter toute pensée religieuse de l'éducation de l'enfant, qu'il ne coure pas risque d'entendre prononcer le nom de Dieu. Cela explique tout, excuse tout. M. le ministre de l'instruction publique n'a pas craint d'affirmer aux instituteurs réunis que leur véritable rôle, leur véritable mission était de combattre le curé, d'effacer les vieilles croyances, d'installer la guerre religieuse dans toutes les communes de France.

Le christianisme voilà l'ennemi! Oui, car c'est l'ennemi de toutes les servitudes, de tous les abaissements.

Écoutez la voix qui sort du Vatican, elle nous dit que la liberté est le bien le plus précieux donné à l'homme, qu'il est des droits inaliénables dont nulle puissance ne peut nous dépouiller, que les sociétés modernes reposent sur ces vérités, que si dans ces jours malheureux, où la conscience se trouble et se déconcerte, elles semblent obscurcies ou délaissées, le sentiment chrétien proteste, il résiste et elles ne tardent pas à reprendre leur force.

Saluons, messieurs, dans sa serene grandeur, cette autorité qui ne s'incline ni devant César ni devant les jacobins. Voilà pourquoi, soutenus par nos croyances religieuses, nous restons des libéraux et repoussons la doctrine révolutionnaire qui prétend faire disparaître l'individu, la famille, la conscience, tous nos droits devant le dogme de souveraineté du nombre.

Sous un gouvernement qui se dit uniquement occupé du bonheur du peuple, ayons-nous au moins la prospérité matérielle? Je vis au milieu de populations rurales, je suis témoin de leur souffrance, de leur détresse, elles se sentent mal protégées et succombent sous le poids de charges chaque jour plus intolérables. A vous, messieurs, qui êtes les représentants si autorisés de la grande industrie, du commerce, de la banque, à nous dire si les affaires sont prospères, si vous jouissez de la paix, de la sécurité nécessaires à leur développement. Oui, il y a dans le pays un malaise

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIBON

CHAPITRE II

L'HÔTEL DE MEMPHIS

(Suite)

Tout en causant, Camille ne perdait pas une minute. Il déposa entre les bras de son ami un portefeuille entouré de linge blanc comme un enfant au maillot.

— Je te le recommande, et, maintenant, à la malle!

Camille lança ce cri d'un accent de commandement comme s'il allait et menait un régiment à l'ennemi. La vérité est qu'il s'élança dans ses armoires avec la furie d'une charge contre l'étranger envahisseur. Il culbata ses piles de mouchoirs de poche, renversa ses chemises sur les chaises, coucha ses habits pêle-mêle, couvrit le tapis de chaussures sur le franc. Ce fut une déroute.

Et en un clin d'œil et en quelques tours de mains, morts et blessés disparurent dans une fosse commune, la malle, sur laquelle bruyamment retomba le couvercle.

Une bergère poussée dans un coin, une table reculée contre un mur, une, deux, trois armoires fermées, un tiroir renvoyé sur ses coulisses, les tentures tirées sur les fenêtres, une paire de bottines lancées du pied sous un fauteuil, et Camille Regour était prêt à partir.

Le fiacre à l'heure reçut la malle dessus, le voyageur dedans et après une cordiale étreinte de poignées de main, Camille flâta sur la gare de Lyon, tandis que Daniel regagnait pédestrement sa chambre de la rue de Rivoli, le portefeuille sous son bras.

Il descendit pour dîner. Après quoi il remonta pour fumer un cigare et réfléchir, les deux choses les meilleures qui, pour lui, fussent au monde et auxquelles il se livrait avec une consciencieuse et fréquent habitude.

Il venait de s'enterrer, des flancs et des épaules, dans un moelleux crapaud de coin de feu et d'aspirer coup sur coup, pour se préparer à la visite des idées, quatre bouffées d'un havane plein de rêves et de fumée, quand trois pan-pan retentirent contre sa porte.

Un coup de sonnette soutint d'un accompagnement métallique cette invite à répondre: entrez!

— Entrez! répondit en effet Daniel dérangé dans ses premières gorgées de béatitude havanaise.

Il n'eut pas à répéter deux fois le *sésame* ordinaire. Trois hommes, l'un après l'autre, se glis-

saient par la porte à demi poussée. L'un des trois était le monsieur aux registres de l'hôtel de Memphis. Ses acolytes avaient aussi, dans le visage, quelque chose du museau de la fouine combiné avec le bec crochu du rossignol de serrurier. Ils étaient, eux et lui, de la même famille de fureteurs de consciences noires et de crocheteurs de secrets délicieux.

Ces gens-là troublent singulièrement le charme du chez soi quand ils y pénètrent, de même que les tricorne de la gendarmerie sur une grande route, le calme de la nature. Aussi, Daniel se sentit atteint dans sa quiétude et fit immédiatement un prompt retour sur les actions de sa vie tout entière, comme le boyé dans une minute d'asphyxie.

L'agent, sans y mettre les formes d'un coup de chapeau, s'avança vers le jeune homme resté froid et muet:

— M. Daniel de Pragat?

— C'est ici. Que lui voulez-vous?

— Pardon, monsieur; mais c'est à M. de Pragat lui-même que je désirerais parler.

— Je suis M. de Pragat, lui-même.

— Comment, vous?

— Bien moi.

— Je ne vous reconnais pas.

— Voilà qui ne m'étonne nullement, car je ne crois pas que vous m'ayez jamais connu. Pourriez-

vous bien me dire, maintenant et avant d'aller plus loin, qui vous êtes et ce que vous venez chercher ici?

— Nous sommes de la police.

Et l'agent exhiba une sous-ventre tricolore.

— ... Et nous venons chercher M. Daniel de Pragat.

Daniel blêmit. Il s'interrogea scrupuleusement à nouveau dans son for le plus intime pour savoir s'il s'était mis en contravention avec les lois morales, sociales, politiques. De bonne foi, il se trouvait, au plus profond de la conscience, blanc comme neige.

— Encore une fois, répondit-il, je suis M. Daniel de Pragat et je ne vois pas ce que je puis avoir à démêler avec la police.

— Monsieur, si vous êtes réellement bien M. Daniel de Pragat, il ne s'agit point de vous, mais de l'autre...

— Quel autre? Vous expliquerez-vous clairement et nettement?

— Celui qui, il y a deux heures, entra ici et que vous cachez peut-être, ajouta l'agent avec un accent d'insinuation soupçonneuse et délibéré.

— Je ne cache personne. Vous pouvez fouiller. Voici mon logement, cette chambre unique et les armoires avec. La personne à laquelle vous faites allusion est en effet venue chez moi il y a deux heures comme elle y vient tous les jours depuis

profond, indéniable, résultant de l'instabilité des pouvoirs publics, de l'absence d'autorité, de l'absence de direction, de la conviction enfin que nous avons tous, que nos intérêts les plus chers sont sacrifiés à des préoccupations électorales.

» Révolution ! Revision ! sont les cris qui retentissent partout. On veut la convocation d'une Constituante.

» Les questions sont nettement posées. Je m'en réjouis, on ne conduit pas un pays quand on n'ose pas lui dire où on le mène. Je tiens pour moi qu'en politique l'effacement c'est le suicide.

» Combattons donc sous notre bannière, disons au pays qui nous sommes, ce que nous voulons. Qu'avons-nous à cacher ?

» Monseigneur le Comte de Paris, avec une courageuse franchise, a publié notre programme. C'est le programme de 1788, c'est le résumé des cahiers de la France moderne, nos libertés placées sous la protection d'une autorité forte, impartiale parce qu'elle prend sa source dans la tradition nationale, dans le droit historique, dans le vieux contrat renouvelé par la volonté de la nation.

» Avec quelle fermeté le programme sera suivi par notre Chef, nous pouvons le dire, nous qui connaissons son esprit élevé, son âme si droite justifiant ce mot de Madame la duchesse d'Orléans : « Paris est plus qu'une intelligence, il est une conscience. »

» Laissons passer sans nous troubler les popularités éphémères dont le triomphe ne serait pas une solution; ayons confiance dans le bon sens des électeurs. Ils ne pensent aujourd'hui qu'à protester contre un gouvernement qui les ruine; ils n'écoutent que leurs justes colères et leurs dégoûts. Ils ne peuvent ignorer que les hommes qui proclament bien haut les droits du peuple aujourd'hui, quand ils sont parvenus au pouvoir, ne pensent qu'à les supprimer. Le principe monarchique barre la route à toutes ces ambitions. Royalistes, libéraux, c'est sur ce terrain que nous devons rester et combattre. Marchons sans découragement comme sans défiance. Les élections sont proches, organisons-nous. Une centralisation excessive nous avait déshabitués des mâles initiatives. En dehors des agents officiels, le parti conservateur ne savait plus choisir ses chefs, former ses cadres: nous avons fait de grands progrès, il en reste encore à faire. Organisons des réunions publiques, cherchons les occasions de dissiper les malentendus, les préjugés; montrons au pays qu'on l'abuse, que la Monarchie seule peut lui donner à l'intérieur comme à l'extérieur la paix dont elle a tant besoin.

» Réunissons enfin de larges souscriptions pour donner à nos candidats les moyens de soutenir la lutte; pour cette œuvre, tendons la main à toutes les bonnes volontés. Appelons à notre aide les vieux, les jeunes, les femmes aussi; vous savez, messieurs, de quels miracles elles sont capables lorsqu'il s'agit d'une cause qui a su émouvoir leur nature délicate et généreuse.

» Quand, dans un jour de revers, Duguesclin fut aux mains des Anglais, un cri

retentit dans la Bretagne tout entière : « Filez, femmes de Bretagne, Duguesclin est dans les fers ! » et les fuseaux tournaient plus vite et le rançon fut payée. Filez, femmes de France, le roi est en exil !

» Aidez-nous ! la cause est digne de vous, il s'agit de vos chères croyances, de la paix de vos foyers, de l'avenir de vos fils, aidez-nous !

» Le succès, tout nous le présage: le mouvement qui s'est produit aux élections de 1885, aux élections cantonales, aux élections municipales.

» Nous aurons la victoire si nous nous en montrons dignes par notre confiance et notre énergie.

» Et maintenant, messieurs, choquons joyeusement nos verres, c'est un jour où est né le Chef si digne de la France, si digne de sa race, si digne de tous nos dévouements.

» Buvez au jour prochain, j'en ai le ferme espoir, où les vieilles falaises normandes retentiront de nos acclamations, saluant le navire qui ramènera, avec nos chers exilés, la paix sociale, la prospérité disparue, le respect des croyances, la justice pour tous et la liberté !

» Vive Monseigneur le Comte de Paris !

Des applaudissements enthousiastes ont accueilli ces chaudes et vibrantes paroles dont la conclusion a été saluée par les cris répétés de : Vive le Roi ! Les cris de : Vive Léon XIII ! Vive le Pape ! avaient souligné la profession de foi religieuse faite par l'orateur et le magnifique hommage rendu par lui à l'autorité qui ne s'inclina jamais ni devant César ni devant les jacobins et reste la gardienne inflexible de la liberté, de la dignité humaine.

L'adresse suivante a été en quelques instants couverte de signatures :

ADRESSE A MONSIEUR LE COMTE DE PARIS

« Les monarchistes, réunis à l'Hôtel Continental le 23 août 1888, prient Monseigneur le Comte de Paris de vouloir bien agréer, avec leur profond respect, l'expression de leurs vœux, de leur dévouement et de leurs espérances patriotiques. »

La réunion a été des plus cordiales et des plus animées, et c'est en échangeant de fermes résolutions et de sincères espérances que les convives se sont séparés, emportant de cette fête un durable souvenir.

Et, maintenant, travaillons sans relâche pour, avec l'aide de Dieu, faire de 1889 la date libératrice de la Patrie.

LOUIS D'ESTAMPES.

INFORMATIONS

S'il faut en croire certains on-dit, le Président de la République serait d'avis que, pour ne pas entraver l'Exposition de 1889, les élections générales devraient être faites le plus tôt possible. M. Carnot désirerait qu'elles fussent faites en mars ou avril au plus tard.

quatre ans. C'est un ami.

— A merveille. Voilà qui s'éclaircit. Il s'agit donc de cet ami.

— Et de quoi diable l'accuse-t-on ? Je suis assez au courant de tous ses faits, gestes et paroles pour m'étonner qu'il soit recherché par la sûreté générale et pour désirer savoir ce qui lui est imputé.

— Ceci, monsieur, me regarde exclusivement, répondit l'agent en dressant avec arrogance le museau de fouine hors du cornet.

— Êtes-vous bien sûr qu'il s'agisse de mon ami ? Tenez, voici sa photographie. Veuillez y jeter les yeux, s'il vous plaît.

Daniel prit sur sa cheminée un petit cadre d'argent florentin et le mit sous le nez du policier.

— C'est parfaitement lui.

Daniel sentait ses jambes flageoler. Il eut, dans les yeux, toutes les étoiles du ciel occidental et, dans les oreilles, tous les sifflements des locomotives du P.-L.-M.

— Excusez-moi, monsieur; il y a une erreur certainement, une erreur déplorable. Je ne sais quelles charges pèsent sur un loyal et honnête garçon, mais je vous affirme qu'un malentendu seul...

— Pas du tout, monsieur. Ses allures ont paru suspectes à la police et il a tenu des propos gros d'intentions criminelles.

— Lui, Camille ?

— Il s'appelle donc Camille ? Voudriez-vous achever de nous décliner ses noms et prénoms ? Je vous interroge, Camille ?...

— Camille Regour.

— Bien; et il habite ?...

— Inutile de m'en demander davantage. Il est parti.

— Parti ? Sans doute pour mettre à exécution ses projets homicides.

— Ses projets homicides ? Tenez, voilà qui me rassure. Il n'a jamais voulu tuer personne, j'imagine. Je ne lui sais pas un ennemi.

— Ceci nous regarde seuls toujours. Il s'expliquera. Il se justifiera même, si vous le voulez et comme je le souhaite. En attendant, je vous prie de me donner son itinéraire, ou je serais désolé, mais obligé, de vous coffrer vous-même.

En entendant ce mot formidable du vocabulaire des écrous échappé à la modération polie de l'agent, Daniel éprouva l'impression glaciale de ses douches hydrothérapeutiques hebdomadaires. Un commencement d'antécédents judiciaires ! Réclusion préventive ! Interrogatoire du juge d'instruction !... Ah ! grand Dieu ! et sa place de substitut ?

— Mon ami Camille Regour, répondit-il, est parti pour un voyage d'agrément.

— Et pour ?

— Pour Dijon. Nous n'avons à le cacher, ni lui ni moi. Soyez persuadé qu'il n'est pas de votre

LA GRÈVE DES TERRASSIERS

Il paraît que les terrassiers ont résolu de nouveau de se mettre en grève. A l'issue d'une réunion qui a eu lieu jeudi dernier boulevard Ornano et sans que rien pût faire prévoir une telle décision, les terrassiers occupés à la suppression des passages à niveau, au chantier de la porte Ornano, résolurent de quitter le travail. Ce matin, un grand nombre d'ouvriers ne se sont pas présentés et tout porte à croire que ce soir la cessation du travail sera complète sur ce chantier. On assure que d'autres vont aussi se mettre en grève. Les terrassiers sont décidés à soutenir avec une grande énergie des grèves partielles. Ceux qui travaillent sont dans l'obligation de prélever 50 centimes par jour sur leur salaire pour soutenir leurs camarades grévistes.

LE CENTENAIRE CHEVREUL

Demain mardi, M. Chevreul aura atteint sa cent deuxième année. A cette occasion, les étudiants avaient l'intention d'organiser une respectueuse manifestation en l'honneur de leur doyen. Une délégation devait être nommée pour lui porter les compliments de la jeunesse française. Cette manifestation ne pourra avoir lieu.

Bien que M. Chevreul ne soit pas dans un état inquiétant, il passe actuellement une grande partie de ses journées au lit. C'est à peine s'il fait chaque jour, en voiture, une promenade de deux heures, et plus souvent du côté du Champ de Mars. Sa grande faiblesse l'a empêché, depuis plus de trois mois, de se rendre soit à l'Institut, soit aux séances de la Société d'agriculture dont il était l'auditeur assidu.

Ce sera donc M. Chevreul fils qui recevra demain, dans la maison du Jardin des Plantes, et seulement quelques intimes pourront accéder auprès du centenaire.

LA FLOTTE ESPAGNOLE A TOULON

L'arrivée de la flotte espagnole à Toulon, annoncée pour le 29 août, va donner lieu à de grandes fêtes qui seront organisées par la marine, de concert avec la municipalité. Bal, banquet, fête vénitienne, rien ne sera négligé pour remercier les Espagnols de l'accueil enthousiaste qu'ils ont fait, tout dernièrement, à Barcelone, à notre escadre de la Méditerranée.

HAINES ITALIENNES

Le correspondant du *Journal des Débats* en Italie écrit au sujet des manœuvres de M. Crispi et des sentiments de gallophobie qui se produisent en Italie :

« Environs de Rome, 21 août. »

» Ce qui est réellement inquiétant, c'est qu'il faut que M. Crispi rapporte quelque chose de Friedrichsruhe. S'il ne rapporte rien, si la paix inquiète et ruineuse persiste, l'opinion italienne deviendra nerveuse, et M. Crispi perdra son prestige et sa popularité.

» Ce qui est particulièrement fâcheux, c'est que c'est toujours la France qui est l'objet. Je ne parle pas de M. Crispi, qui persiste à dire qu'il n'est pas l'ennemi de la France, et que la presse française se trompe en l'attaquant toujours personnellement. Je parle de l'opinion dominante dans les classes dirigeantes et spécialement dans l'armée.

» J'ai sous les yeux une lettre intime écrite par le capitaine Cornacchia, quelques jours avant qu'il fût tué en Afrique dans les derniers incidents de Massouah.

» Ce capitaine n'était pas un homme politique. Il est mort au champ d'honneur. C'était un brave soldat qui exprimait naïvement l'opinion courante dans le milieu où il vivait. Il écrivait à sa sœur :

« Comprends bien, ma sœur, que, si nous restons à Massouah, c'est qu'il y a une raison puissante qui donne du courage à Crispi, lequel n'est point une bête, et à nous pour résister à la guerre et au climat. Tu te souviens qu'il y a quelque temps on a parlé d'un coup de main que les Français voulaient tenter sur la Spézia. La flotte anglaise intervint et se rendit à Gênes pour y mettre obstacle. Tout cela est vrai. C'est à Massouah que nous payons à l'Angleterre notre sécurité du côté de la mer. »

» Je m'explique.

» D'ici à quelques années, la France doit avoir sa catastrophe.

» Il le faut absolument, parce que notre suprématie doit s'affirmer dans le Midi de l'Europe comme celle de l'Allemagne et de l'Angleterre dans le Nord.

» Si nous y renoncions, nous serions une nation morte. La France nous imposerait sa forme sociale, politique et commerciale; et tout cela est en décadence. La pauvre Italie serait enchaînée à la civilisation française qui annulerait un jour, parce qu'elle est destinée à s'entraîner elle-même.

» Dans ces conditions, avec une armée inférieure à l'armée française, avec une flotte bonne, excellente, mais inférieure en nombre, il faut compenser notre infériorité et nous avons réussi.

» Pour l'armée, nous avons la triple alliance; pour la flotte, nous avons l'Angleterre; nous payerons l'Allemagne en abandonnant Trieste et l'Angleterre en occupant Massouah. L'Angleterre désire avoir les mains libres au Soudan, et elle veut être garantie du côté de la mer Rouge. »

» Cette lettre est curieuse; elle est une vraie révélation. Le brave capitaine révèle naïvement ce qu'on dit à l'armée pour lui faire supporter le triste séjour d'une côte meurtrière. »

» La France doit avoir sa catastrophe ! Il le faut absolument. »

Voilà les sentiments des patriotes italiens.

Quel crime antifrançais ont commis ceux qui ont fait et approuvé l'unité italienne !

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

TRAMWAYS SAUMUROIS

Quel dommage que le décret de déchéance des tramways saumurois soit égaré, car plus que jamais il y a lieu de l'appliquer.

Cette société, ayons-nous dit il y a plus d'un mois, a commencé l'installation d'une voie de garage sur le quai de l'Hôtel-de-Ville. Aux deux points extrêmes, 50 mètres de pavage de la chaussée ont été défaits, de pavage de la chaussée ont été défaits, soit environ 400 mètres. Le travail a été suspendu, puis les ouvriers ont replacé les pavés à la hâte, sans grande précaution, tant bien que mal, plus mal que bien, laissant aux contribuables le soin de payer les dégâts. Depuis il ne s'est plus rien fait.

Au Pont-Fouchar, la circulation sur le trottoir gauche est interrompue par un amoncellement de trois ou quatre mètres cubes de sable, pierres, gravais, et cela depuis six mois. A qui est-on toléré pareille infraction à la viabilité ? Il est bon de dire, comme circonstance atténuante, que c'est en vue du bureau des ponts et chaussées.

Tous les ouvriers ont disparu, les machines sont rentrées à la remise et ne chauffent

(A suivre.)

fait plus. On dirait la chose morte à tout jamais. Pourquoi l'administration ne demanderait-elle pas au ministère des travaux publics un duplicata du décret de déchéance, afin de l'appliquer? Elle n'assumerait plus un rôle qui la rend l'objet de la risée publique.

A nos correspondants anonymes

Nous recevons à tout instant des articles anonymes qu'on nous prie d'insérer. Nous remercions beaucoup de leurs communications ces correspondants inconnus; mais nous les prévenons qu'il nous est impossible d'insérer des écrits dont nous ne connaissons pas l'auteur, alors surtout que les articles mettent des noms propres en avant. On comprendra parfaitement que nous désirions savoir d'où nous viennent ces renseignements. Les auteurs peuvent être assurés du secret quand ils nous donneront leurs noms, qui sont absolument nécessaires pour notre gouverne.

Avis à MM. les chasseurs

A l'occasion de l'ouverture de la chasse, l'administration de l'octroi a l'honneur d'informer MM. les chasseurs que des tickets destinés à accélérer la perception des droits sur le gibier seront vendus au bureau central, rue Cour-Saint-Jean, 4, à partir du 30 août courant. Les tickets non utilisés en 1888 conserveront leur valeur pour 1889.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Avant-hier a paru à l'Officiel la liste de classement, par ordre de mérite, des 405 élèves de l'École de Saint-Cyr reconnus aptes au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de 1888. Nous donnerons demain les noms des 81 élèves désignés pour la cavalerie et qui arriveront à Saumur le 1^{er} octobre prochain pour suivre les cours de l'École d'application.

DIRECTION DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES DE MAINE-ET-LOIRE

Les jeunes gens qui désireraient se porter candidats à l'emploi de commis auxiliaire des Postes et des Télégraphes sont priés de s'adresser au Directeur du département (hôtel des Postes et des Télégraphes), qui leur donnera, sur les conditions d'admission, tous les renseignements nécessaires.

ANGERS. — Samedi matin, le 135^e de ligne tout entier a réintégré les fusils Lebel dans les magasins du Château d'Angers, et il a été armé de fusil Gras. Chaque homme a reçu pour la période des manœuvres 92 cartouches à blanc.

A cette occasion, on a prétendu que c'est par crainte des espions que cette substitution avait été ordonnée.

C'est là un raconter enfantin, nous dit le Progrès militaire.

Si les troupes n'emportent pas les fusils Lebel aux grandes manœuvres, la cause en est toute simple. L'approvisionnement des cartouches à blanc pour le fusil nouveau modèle est des plus restreints, tandis que celui pour le fusil modèle 1874 est considérable, et il y a tout avantage à profiter des manœuvres pour consommer les vieilles munitions.

Le 135^e a quitté Angers ce matin à 6 heures, se rendant à Brissac.

MERVELLEUSE DÉCOUVERTE!

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 31 août.

Prix modéré. N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 26 août 1888.

Les dernières émissions qui viennent d'avoir lieu prouvent que l'épargne française tend de plus en plus à se tourner vers les valeurs industrielles. Cette préférence justifiée par des faits et des résultats positifs semble d'ores et déjà acquise à l'opération que la Société des Ardoisières de la Forêt présente sur le marché financier.

Cette Société met actuellement en vente 5,000 obligations de 250 fr. 6/0 au prix de 237 fr. 50, jouissance du 1^{er} mai dernier. Constituée en 1876 avec un capital fort restreint, pour l'exploitation de 12 hectares de terrain, elle s'est vue amenée par la progression constante de son chiffre d'affaires à s'agrandir d'année en année jusqu'à exploiter aujourd'hui 27 hectares, dans la commune de Combrée, près Segré (Maine-et-Loire). La production qui, en 1888, atteignait à peine 4 millions d'ardoises, s'élevait en 1886 à 11 millions pour passer à 14 millions en 1887 et finalement atteindre pour le 1^{er} semestre de 1888 plus de 10 millions d'ardoises.

Parallèlement à ces produits, les ventes donnaient 82,000 fr. en 1885; 213,000 fr. en 1886; 321,000 en 1887; l'exercice 1888 donnera au moins 500,000 fr.

Les bénéfices nets s'élevaient à 8 fr. 80 au minimum par mille d'ardoises, il est facile de se rendre compte des résultats de l'entreprise dont les produits sont maintenant considérés comme hors de pair depuis qu'ils ont obtenu au concours régional de Rennes, en 1887, la plus haute distinction, la médaille d'or. L'écoulement en est si rapide que l'exploitation ne peut plus suffire aux demandes de la clientèle. Il résulte des renseignements commerciaux authentiques que la Société a dû refuser des commandes et cela malgré la présence sur les chantiers de plus de 350 ouvriers travaillant jour et nuit.

Dans ces conditions, l'administration justement soucieuse des intérêts de ses actionnaires, avait le devoir d'élargir son programme. Il fallait creuser un troisième puits, installer des cités ouvrières, organiser un atelier spécial pour le travail des schistes sous toutes ses formes, refaire le matériel et l'outillage, en un mot mettre l'exploitation en mesure de faire face aux demandes qui lui viennent de tout côté.

Un ingénieur très compétent dans les affaires d'ardoises, invité à étudier la question au point de vue des résultats pratiques, s'exprime ainsi : « Les 27 hectares appartenant à la Société des Ardoisières de la Forêt sont absolument schisteux. Les filons découverts peuvent être évalués à quatre millions de mètres cubes, représentant une valeur industrielle de plus de 50 millions. »

On se trouve donc en présence d'une valeur minière constituant pour les intéressés à l'entreprise une véritable fortune. La somme nécessaire

pour assurer le service des intérêts des 5,000 obligations mises en vente ne s'élève qu'à 85,000 francs par an. — C'est-à-dire qu'elle est inférieure au produit d'un seul trimestre de la production courante.

Voilà qui est autrement net et précis que les promesses si souvent trompeuses d'entreprises lointaines dont il est impossible de vérifier la situation réelle. La Société de la Forêt est exclusivement française; administrée sagement par des hommes de la plus parfaite honorabilité; et, si elle est modeste, elle n'en jouit pas moins de l'estime générale dans la contrée où on la voit à l'œuvre depuis douze ans et qui est son centre d'exploitation. En ce qui concerne le titre en lui-même, il mérite de prendre place dans les portefeuilles de la petite épargne. En effet, l'obligation émise à 237 50 est remboursable à 250 fr. et produit un intérêt brut de 15 fr. Bien plus, c'est le premier novembre que les souscripteurs encaisseront le premier coupon de 7 fr. 50.

Donc, sécurité comme gage et produit très rémunérateur comme revenu.

Les souscriptions sont reçues au Siège social à Combrée (Maine-et-Loire), à la Banque Chaumier et à la Banque de l'Ouest à Paris, chez tous les Banquiers et Agents de change dans les départements.

Saint-Étienne-des-Oullières (Rhône), le 25 mars 1888. — Depuis des années, je souffrais de violents maux de tête et d'une gastrite chronique; depuis que j'emploie vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, ma santé s'est améliorée de jour en jour; j'autorise M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. (Sig. lég.) Ant. BERGER.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
P. ANDRIEU, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg) depuis 4 fr. 90.
Mortadelle de Bologne à 4 fr. 40.
Pâtés truffés de gibiers (Marque Dian).
TOUTE BOÎTE FACILE À OUVRIR.

3000 A GAGNER
AVANT LE 15 SEPTEMBRE
en opérant sur FONDS D'ÉTAT
Écrire à L'UNION, PARIS
270, Rue Saint-Honoré, 270

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 4.
Et de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques, En 36 lots

En la mairie de la commune de Denezé, et par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué, commis à cet effet.

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN BÂTIMENTS, TERRES, PRÉS, BOIS ET VIGNES

Tous situés commune de Denezé, Et dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} veuve MALÉCOT.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 septembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, et sur requête, poursuites et diligences de M^{me} Joséphine Mignot, épouse de M. Florent Boivin, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de Fesles, commune de Thouarcé, de lui assistée et autorisée;

Agissant, la dame Boivin, en qualité de légataire universelle, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Jean Malécot, veuve de M. Jean Malécot, en son vivant propriétaire, demeurant à la Carte, commune de Denezé, et décédé le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept;

Ayant pour avoué constitué M^e Henri Lecor, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n^o 1; Il sera, le dimanche vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, en la mairie de la commune de Denezé, à midi précis, et par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué,

commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en trente-six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} veuve Malécot.

DÉSIGNATION
Commune de Denezé

1^{er} Lot. Art. 1^{er}. — Un corps de bâtiments, situé au village de la Carte, au lieu appelé la Maison-Rouge, commune de Denezé, comprenant plusieurs chambres basses, grenier au-dessus, grange, écurie, cour et caves. Le tout en un seul tenant, et joignant au nord et au levant l'article ci-après, au couchant un chemin et au midi l'article 3, porté au plan cadastral de ladite commune de Denezé, sous le numéro 136, section G, pour une superficie de vingt-deux ares trente centiares.

Art. 2^e. — Le clos de la Maison-Rouge, en vigne et terre, contenant un hectare soixante-quatre ares et joignant au nord M. Boivin, au midi les articles 1 et 3 du présent lot, au levant les articles 6 et 8 et au couchant un chemin, porté au plan cadastral de la commune de Denezé, sous le n^o 134, section G.

Art. 3^e. — Le clos de la Maillocherie, en terre, joignant au nord les articles 1, 2 et 6, au midi les articles 4 et 5, au levant le 2^e lot, au couchant un chemin et l'article ci-après, porté au plan cadastral de la commune de Denezé, sous le n^o 139, section G.

Art. 4^e. — Un corps de bâtiments, nommé la Maillocherie, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, grange, écurie, cour, caves, le tout en un seul tenant, renfermé de murs et contenant dix-sept ares, joignant au nord l'article 3, au midi Janin, au levant encore l'article 3, et au couchant un chemin, porté au plan cadastral de la commune de Denezé, sous les n^{os} 140, 141 et 142, section G.

Art. 5^e. — L'ouche Dufour, en terre, contenant un hectare soixante-cinq ares, et joignant au nord l'article 3, au midi Touchais et autres, au levant Cihui, au couchant un chemin, portée au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n^o 143, section G.

Art. 6^e. — Soixante-neuf ares de bois-taillis, situés au-dessus du clos de la Maison-Rouge, joignant au nord l'article 8 et autres, au midi l'article 3, au levant M. Boivin et autres, au couchant l'article 2, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n^o 135, section G.

Art. 7^e. — Quatre ares huit centiares de bois taillis, au même lieu, joignant au nord M. Boivin, au midi Jourdou ou Cahut, au levant M^{me} Alleau, au couchant l'article ci-après, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n^o 242, section G.

Art. 8^e. — Et douze ares cinquante centiares de bois-taillis, au même endroit, joignant au nord M. Boivin, au midi l'article 6, au levant M. Boivin et autres, et au couchant l'article 2, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n^o 243, section G.

Mise à prix..... 10,000 fr.

2^e Lot. Huit ares quarante centiares de vigne, aux Hautes-Vignes, joignant au nord M. Boivin, au midi et au levant Métivier, et au couchant l'article 3 du premier lot, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n^o 230, section G.

Mise à prix..... 70 fr.

3^e Lot. Cinquante-huit ares de vigne, aux Hautes-Vignes, joignant au nord un sentier, au midi Charpentier, au levant M^{me} Alleau, au couchant Chauvin et autres, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n^o 199 section G.

Mise à prix..... 400 fr.

4^e Lot. Huit ares quatre-vingt centiares de terre aux Hautes-Vignes, joignant au nord Métivier, au midi un sentier, au levant Métivier, au couchant Touchais et autres, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 260, section G.

Mise à prix..... 50 fr.

5^e Lot. Quarante-huit ares cinquante centiares de vigne, à la Pierre-Couverte, joignant au nord un chemin, au midi M^{me} Alleau, au levant la commune de Denezé et au couchant M. Bionneau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 241, section G.

Mise à prix..... 140 fr.

6^e Lot. Art. 1^{er}. — Un hectare cinquante-trois ares cinquante centiares de terre, dans les Devants-de-la-Cardé, joignant au nord Boivin et autres, au midi Gasault et autres, au levant un chemin et au couchant Gasnault et autres, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les numéros 36, 38, 39, 61, 62 et 133 section G.

Mise à prix..... 4,200 fr.

10^e Lot. Treize ares de terre, aux Ruisseaux, joignant au nord Vauvert, au levant un ruisseau, au couchant Cheneveau-Gabillé, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 260, section G.

Mise à prix..... 180 fr.

11^e Lot. Seize ares cinquante centiares de terre, à la Feu, joignant au nord Lavéque, au midi un ruisseau, au levant un chemin, au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé, sous le numéro 229 section G.

Mise à prix..... 120 fr.

12^e Lot. Vingt-un ares de terre, à la Feu, joignant au nord Chazal, au midi Besnard-Ortoux, au levant un chemin et au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 231, section G.

Mise à prix..... 128 fr.

13^e Lot. Vingt-cinq ares de terre, à la Feu, joignant au nord M. Touchais de la Grézille, au midi Ogereu, au levant M. Boivin et autres, au couchant un chemin, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 211, section G.

Mise à prix..... 130 fr.

14^e Lot. Art. 1^{er}. — Deux hectares quatre ares soixante dix centiares de terre, à Blanchet, joignant au nord un chemin, au midi un ruisseau, au levant M. Boivin et au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les numéros 444, 443, 447 et 448, section G.

Art. 2^e. — Un hectare quatorze ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au nord M. Boivin, au midi un ruisseau, au levant Charpentier, au couchant M. Boivin, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les numéros 451 et 452, section G.

Mise à prix..... 1,500 fr.

15° Lot.

Un hectare soixante-douze ares quarante centiares de terre, aux Corvées, joignant au nord un sentier, au midi M^{me} Alleau, au levant Renou-Leconte, au couchant Métyer-Chartrain, portés au plan cadastral de la commune de Denezé, sous le numéro 432, section G.

Mise à prix 2,300 fr.

16° Lot.

Un hectare quatre-vingt-sept ares de terre, aux Corvées, joignant au nord Gasmault-Boussiron, au midi un sentier, au levant Renou-Lebeau, au couchant Dufour et autres, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les numéros 414, 416, 417 et 418, section G.

Mise à prix 2,400 fr.

17° Lot.

Vingt-trois ares quarante centiares de terre aux Arches, joignant au nord M^{me} Alleau, au midi Dufour, au levant le 16° lot, au couchant M^{me} Alleau et Dufour, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 410, section G.

Mise à prix 500 fr.

18° Lot.

Art. 1^{er}. — Treize ares soixante-dix centiares de terre sur les Arches, joignant au nord M^{me} Alleau, au midi la même, au levant Gasmault-Boussiron, au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 407, section G.

Art. 2. — Soixante-un ares dix centiares de terre, au même canton, joignant au nord Charpentier, au midi M^{me} Alleau, au levant la même, et au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé, sous les numéros 384 et 404, section G.

Mise à prix 1,300 fr.

19° Lot.

Treize ares soixante-dix centiares de terre, au Salut, joignant au nord M. Bionneau, au midi Ogereau, au levant un chemin, au couchant Gasmault-Boussiron, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 381, section G.

Mise à prix 450 fr.

20° Lot.

Cinq ares trente centiares de terre, au Salut, joignant au nord un chemin, au midi M. Boivin, au levant M. Bionneau, et au couchant Métyer-Réveiller, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n° 394, section G.

Mise à prix 50 fr.

21° Lot.

Dix-huit ares cinquante centiares de vigne rouge, au Salut, joignant au nord un chemin, au midi M. Bionneau et autres, au levant un chemin, au couchant M. Boivin, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n° 386, section G.

Mise à prix 430 fr.

22° Lot.

Vingt ares vingt centiares de terre, au Coteau de Beauvais, joignant au nord Renou-Chartrain, au midi Métyer-Réveiller et autres, au levant Ogereau et au couchant un chemin, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n° 503, section G.

Mise à prix 270 fr.

23° Lot.

Neuf ares de terre, au Coteau de Beauvais, joignant au nord Renou-Chartrain, au midi M^{me} Alleau, au levant Renou-Chartrain, au couchant Ogereau, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n° 509, section G.

Mise à prix 70 fr.

24° Lot.

Soixante-seize ares de terre et vigne, au Coteau de Beauvais, joignant au nord un chemin, au midi M^{me} Alleau, au levant Lévêque et Hudou, au couchant Renou-Chartrain, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les n° 511 et 512, section G.

Mise à prix 750 fr.

25° Lot.

Quatre-vingt-cinq ares de terre et vigne, au Coteau de Beauvais, joignant au nord un chemin, au midi M^{me} Alleau, au levant Touchais et autres, au couchant Cahut et autres, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les n° 519, 524 et 525, section G.

Mise à prix 850 fr.

26° Lot.

Quarante-huit ares quarante centiares de terre, au Quartier, joignant au nord Métyer-Réveiller, au midi Hudou et autres, au levant M. Bion-

neau, et au couchant Jean Métyer, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les n° 1185, 1186 et 1187, section G.

Mise à prix 825 fr.

27° Lot.

Dix-neuf ares de terre, à la Bergée, joignant au nord un chemin, au midi Métyer-Réveiller, au levant Deslois, et au couchant un chemin, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le n° 1168, section G.

Mise à prix 350 fr.

28° Lot.

Trente-quatre ares quatre-vingt centiares de terre, derrière la Clavellerie, joignant au nord Charpentier, au midi Grimault et Vétault, au levant M. Touchais de la Grézille, et au couchant Courjaret-Bourger, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les n° 97 et 98, section G.

Mise à prix 450 fr.

29° Lot.

Seize ares soixante-dix centiares de terre, derrière la Clavellerie, joignant au nord M. Bionneau, au midi Gasmault-Boussiron, au levant Bernard-Loiseau et au couchant Vétault, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 75, section G.

Mise à prix 200 fr.

30° Lot.

Douze ares cinquante centiares de terre, derrière la Clavellerie, joignant au nord un chemin, au midi Renou-Chartrain, au levant Vétault et au couchant Boutin et autres, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 75, section G.

Mise à prix 125 fr.

31° Lot.

Art. 1^{er}. — Quatre ares quarante centiares de terre, sur les Caves-de-la-Clavellerie, joignant au nord Avisse, au midi Renou-Rideau et des autres parts M. Touchais de la Grézille.

Art. 2^e. — Huit ares de terre, au même lieu, joignant au nord Renou-Rideau et des autres parts M. Touchais. Ces deux articles sont portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les numéros 816 et 818, section G.

Mise à prix 75 fr.

32° Lot.

Quatorze ares quatre-vingt centiares de terre, sur les Caves-de-la-Clavellerie, joignant au nord un chemin, au midi Renou-Rideau, au levant M. Touchais de la Grézille et au couchant Vétault, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 1819, section G.

Mise à prix 120 fr.

33° Lot.

Sept ares soixante centiares de terre, sur les Caves-de-la-Clavellerie, au lieu dit au-dessus de la Prée, joignant au nord M^{me} Alleau, au midi Chazal, au levant M. Bionneau et au couchant le même, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 1811, section G.

Mise à prix 75 fr.

34° Lot.

Art. 1^{er}. — Huit hectares soixante et un ares de bois taillis, à la Coupe-des-Genêts, joignant au nord un ruisseau, au midi M. Bionneau et autres, au levant un chemin et l'article 2 du présent lot, et au couchant un autre chemin.

Art. 2^e. — Vingt-six ares quarante centiares de bois taillis, au même lieu, joignant au nord Auguste Aubin, au midi M. Bionneau, au levant un chemin, au couchant l'article ci-dessus.

Ces deux lots sont portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous les numéros 12, 13, 14, 15, 18 et 19, section G.

Mise à prix 5,500 fr.

35° Lot.

Trente-neuf ares soixante centiares de terre, à la Quérée ou Cent-Sillons, joignant au nord M^{me} Alleau, au midi et au levant la même et au couchant un chemin.

Mise à prix 600 fr.

36° Lot.

Art. 1^{er}. — Quatre-vingt-douze ares cinquante centiares de bois taillis, aux Vieilles-Vignes, joignant de tous côtés M. Grille, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 266, section G.

Art. 2^e. — Et quatre-vingt-douze ares cinquante centiares de bois taillis, au même canton, joignant au midi un chemin, et des autres parts M. Grille, portés au plan cadastral de la commune de Denezé sous le numéro 261, section G.

Mise à prix 1,400 fr.

Total des mises à prix : 38,185 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente sous-signé.

LECOY.

Enregistré à Saumur le mil huit cent quatre-vingt-huit, folio . case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^o LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2° Et à M^o TESSIER, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^o HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

Assistance judiciaire (Décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886)

EXTRAIT De jugement de Divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Eugénie Pasquier, épouse du sieur Ferdinand André, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-Samson, n° 1,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886, »

Par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré ;

Contre le sieur Ferdinand André, ouvrier boulanger, demeurant à Saumur,

Et d'un exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du 22 juin 1888, enregistré gratis, contenant signification audit sieur André du jugement sus-énoncé ;

Il appert que ladite dame André a obtenu le divorce contre son mari ;

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 11 août 1888, enregistré gratis, et en conformité de l'article 247 du Code civil tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le Divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué sous-signé.

Saumur, le 13 août 1888.

LECOY.

INTERDICTION DE CHASSE

La chasse est interdite sur les propriétés de M. BEAUFILS-HARDOUIN, situées communes de Varennes, Villebernier, Allonnes et Russé.

AVIS

Le maire de la commune de Distré rappelle que la chasse sur les biens communaux est toujours interdite aux chasseurs n'ayant pas pris leur permis dans ladite commune.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du fœtus et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Etude de M^o PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le MERCREDI 29 août 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, place du Mouton, dans une maison où est déposé M. BINET, rentier,

Il sera vendu :

Bois de lit, buffet, armoire à glace, commode, fauteuils, chaises, tables, pendules, flambeaux, glaces, gravures, rideaux, draps, nappes, serviettes, chemises, vêtements, outils, batterie de cuisine, vaisselle, objets de literie et autres articles ; Et un bateau, situé sur l'ancien Thouet, près le Pont-Fouchard.

Au comptant, plus 10 0/0.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^o Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

A VENDRE

SUR CONVERSION DE SAISIE EN VENTE VOLONTAIRE

Sur publications judiciaires

LA TERRE

DE

MALITOURNE

Située communes de Luyne, Fondettes et Pernay

D'une contenance d'environ 405 hectares, à douze kilomètres de Tours

Maison de maître et dépendances; quatre corps de ferme contenant environ 50 hectares.

Bois taillis, et vingt et une futaies, contenant environ 330 hectares.

Vignes en plein rapport, 10 hectares.

Terres et prés non compris dans les fermes.

CHASSÉ -- PÊCHE DANS LES ÉTANGS

Mise à prix : Quatre cent mille francs, ou 400,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, du Samedi 15 Septembre 1888, à midi précis.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^o Jules MELIN, avoué-poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1 ;

2° A M^o HERVÉ, avoué, présent à la vente, demeurant à Tours, boulevard Béranger, n° 9 ;

3° A M^o RICHARD, séquestre judiciaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, 36 ;

4° Et, pour visiter, au garde de la Propriété.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE

SAVON BLANC

1^{re} qualité garanti pur à 80 0/0 d'huile

LE TIGRE

CHAUVET & Cie — MARSEILLE

Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur

GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAYEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.